

RAPPORT D'ORIENTATIONS **BUDGETAIRES 2016**

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprenant les dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et complété par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

A l'origine de ce débat, qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, figure un rapport (ROB) présenté par le maire au conseil municipal faisant état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et la gestion de la dette.

Étape importante dans le cycle budgétaire des collectivités locales, ce débat s'insère dans les mesures de transparence et d'information du public sur les affaires locales et permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciers rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération. Cette délibération a pour finalité de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la légalité.

I. CONTEXTE GENERAL

A. Conjoncture économique⁽¹⁾

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, l'activité a progressé au deuxième trimestre 2015 (+0,4 %), notamment en Allemagne (+0,4 % après +0,3 %), en Italie (+0,3 % après +0,4 %) et surtout en Espagne (+1,0 % après +0,9 %), alors que la croissance française marque le pas après un début d'année dynamique (0 % après 0,7%).

Il faudra également mesurer l'impact des attentats sur l'économie dans les semaines à venir alors qu'une croissance de 1,1 % était attendue.

Les informations de l'été augurent d'un écart conjoncturel croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce que les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé.

Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat du revenu.

(1) extrait de la publication « Point de conjoncture » octobre 2015 - INSEE

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à +1,1 % (après +0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages devrait retrouver une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1,7 % après +1,1 %). Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début d'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques.

B. Le projet de loi de finances⁽²⁾

Le déficit public devrait passer à 3,3 % en 2016 après 3,8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3 % en 2017.

Ces évolutions sont fondées sur :

- Une hypothèse de croissance de 1 % en 2015 et 1,5 % en 2016 ;
- Une inflation de 1 % en 2016 contre 0,1 % en 2015 et 0,5 % en 2014 ;
- Une progression de la dépense publique de 1,3 % en 2016 après 1 % en 2015 et 0,9 % en 2014 ;
- Une hypothèse de croissance du pouvoir d'achat de 1,5 % en 2015 puis 1,3 % en 2016.

Pour poursuivre la réduction du déficit public, le Gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques. Cet effort mobilisera l'ensemble des administrations publiques : la contribution de l'État et de ses agences s'élèvera ainsi à 5,1 Md€ en 2016, celle des collectivités territoriales à 3,5 Md€ (en fait 3,67 Md€ hors déduction de 50 K€ de DETR et 150 K€ de fonds d'aide à l'investissement local), celle de l'assurance maladie à 3,4 Md€ et celle des autres dépenses de protection sociale à 4 Md€.

1. Mesures fiscales

a) Le volet « entreprises »

Quelques exemples :

- **Le Pacte de responsabilité et de solidarité et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** afin de soutenir l'emploi et de restaurer la compétitivité des entreprises. À l'horizon 2020, il est estimé que ces mesures permettront la création de 500 000 emplois et de rehausser l'activité de 1,7 point ;
- Couplés aux **plans pour l'investissement en faveur des TPE et PME** (relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport, relèvement du seuil pour certaines exonérations fiscales, ...), ces dispositifs représenteront un allègement de la fiscalité des entreprises de plus de 33 Md€ en 2016 et d'environ 41 Md€ en 2017 ;

(2) source AMF

➤ L'élargissement du champ **d'exonération de TFPNB, de CFE et de CVAE** pour les activités de méthanisation agricole.

b) Le volet « ménages »

Depuis 2014, le Gouvernement a engagé plusieurs mesures favorables au pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes et moyens :

➤ **en 2014, une réduction exceptionnelle de 1,5 Md€ d'impôt sur le revenu** a été votée dans la première loi de finances rectificative pour 2014 ;

➤ en loi de finances pour 2015, l'impôt sur le revenu a été réformé et simplifié avec notamment la **suppression de la première tranche de son barème, ce qui représente une baisse totale de 3 Md€ en 2015** ;

➤ en 2016, le projet de loi de finances propose une **nouvelle baisse d'impôt sur le revenu de 2 Md€**. Ce sont, sur deux ans, 5 milliards d'euros d'allègements au bénéfice des classes moyennes et des ménages à revenus modestes, soit le montant sur lequel le Gouvernement s'était engagé dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Cette nouvelle baisse de plus de 2 Md€ de l'impôt sur le revenu concernera 8 millions de foyers en 2016, dont 3 millions qui n'avaient pas bénéficié des mesures précédentes de baisse. Au total, 12 millions de foyers fiscaux auront bénéficié de ces baisses d'impôt en 2015 et 2016, soit les deux tiers des foyers fiscaux imposés sur le revenu.

c) Modernisation et simplification du système fiscal

➤ Le projet de loi de finances pour 2016 constitue la première étape vers la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, au 1er janvier 2018. Cette modernisation de l'impôt bénéficiera à tous les contribuables, en particulier ceux qui voient leur revenu baisser d'une année sur l'autre et doivent aujourd'hui acquitter de l'impôt sur les revenus qu'ils ont perdus ;

➤ Parallèlement, la dématérialisation des relations des entreprises avec l'administration fiscale est poursuivie, ce qui permet des gains d'efficacité pour tous les acteurs ;

➤ La lutte contre la fraude fiscale est une priorité forte du Gouvernement depuis 2012. Le PLF pour 2016 propose à ce titre de renforcer les dispositifs mis en place par la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financières du 6 décembre 2013.

d) Autres mesures

➤ Le logement et la transition énergétique :

A la suite des efforts déjà mis en œuvre depuis 2012, le PLF pour 2016 prévoit de nouvelles mesures de soutien au logement et à la transition énergétique.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique sera ainsi prorogé, ainsi que l'éco-PTZ qui permet de financer les travaux de rénovation énergétique dans les logements. Le prêt à taux zéro (PTZ) sera également étendu pour la réhabilitation dans l'ensemble de la zone C, qui couvre environ 90 % du territoire. Ces dispositifs permettent également de soutenir l'activité dans les secteurs du bâtiment et de la construction ;

➤ Les contributions des organismes chargés de service public au redressement des finances publiques. Que ce soit sous forme de plafonnement, de baisse ou de prélèvement, de nombreuses agences vont être mises à contribution : les Agences de l'Eau, les Chambres de Commerce et d'Industries, l'ADEME, les Etablissements Publics Fonciers, ... ;

2. Focus sur les collectivités

a) Un effort partagé passant par la baisse des dotations

Dès 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement des comptes de la nation dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient (10,7 Md€ sur la

période 2015-2017, dont 3,5 Md€ dès 2015). Cette baisse correspond à une participation des collectivités proportionnelle à leur poids dans la dépense publique totale (20,9 % en 2013).

La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente 3,67 Md€ en 2016, se répartissant ainsi : 1 450 Md€ pour les communes, 621 Md€ pour les EPCI, 1 148 Md€ pour les départements et 451 Md€ pour les régions.

En moyenne, la baisse de la dotation globale de fonctionnement représente en 2015, puis en 2016, 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités et 1,6 % de leurs ressources totales.

b) Réforme de la dotation globale de fonctionnement

(Pour information, la DGF est composée de la dotation forfaitaire, de la DSU et de la DNP)

Le projet de loi de finances initial voulait introduire une réforme majeure de la dotation globale de fonctionnement des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste. En effet, les montants par habitant de DGF sont aujourd'hui très hétérogènes et issus de dotations historiques stratifiées, sans que ces différences ne soient toujours justifiées par des écarts de richesse ou de charges.

Les objectifs poursuivis par le Gouvernement à travers cette réforme sont les suivants :

- Supprimer les écarts de ressources injustifiés entre collectivités territoriales, en programmant leur disparition progressive, et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges ;
- Accroître son efficacité en concentrant davantage les versements sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et en encourageant l'intégration intercommunale ;
- Renforcer la lisibilité de la DGF.

Cette réforme qui simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes ne devrait connaître une mise en application qu'à partir de 2017.

c) Soutien à l'investissement

Dès 2015, soucieux que les collectivités locales ajustent leurs dépenses de fonctionnement mais aient les capacités d'investir, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales : augmentation d'un tiers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (+ 200 Md€), création d'une aide aux communes participant à l'effort de construction dans les zones tendues (+ 100 Md€), dite « aide aux maires bâtisseurs », hausse du taux de remboursement de la TVA passant de 15,761 % à 16,404 % pour les collectivités qui investissent (+ 300 Md€ en régime de croisière), soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des dépôts et consignations, de préfinancer le fonds de compensation de la TVA. En outre, avec les contrats de plan État-région, 25 Md€ seront mobilisés par l'État et les collectivités locales pour les six prochaines années, dont 12,5 Md€ par l'État.

Le Gouvernement renforce en 2016 son soutien à l'investissement public des communes et des intercommunalités en mettant en place un fonds doté d'un milliard d'euros pour accompagner leurs projets.

- **Une enveloppe de 500 Md€ sera consacrée aux grandes priorités d'investissement** : réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Les crédits seront répartis par le préfet de région entre les communes et les EPCI ;
- **Une enveloppe de 300 Md€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes**, pour accompagner le développement des villes et villages de moins de 50 000 habitants ;
- **Une enveloppe de 200 Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** afin de soutenir les projets portés par les petites communes ;
- **Enfin, le Gouvernement a décidé d'élargir le FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter de 2016.**

II. RETROSPECTIVE 2011-2014

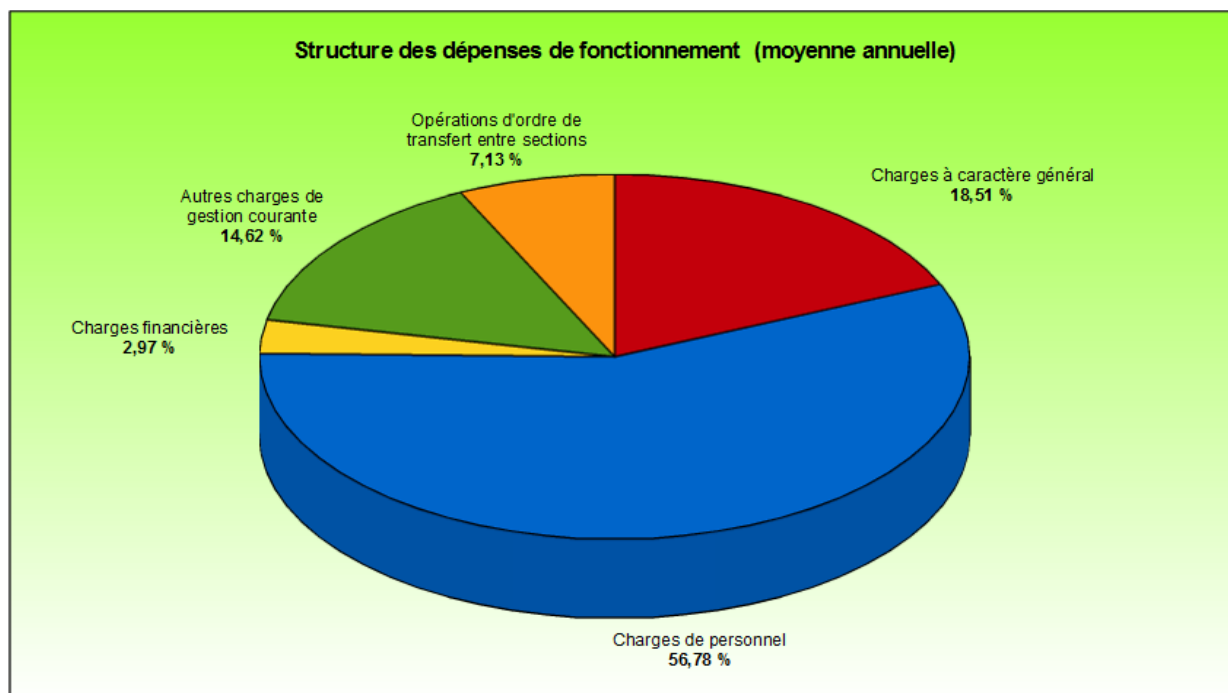
(basée sur les chiffres des comptes administratifs)

A. Le fonctionnement

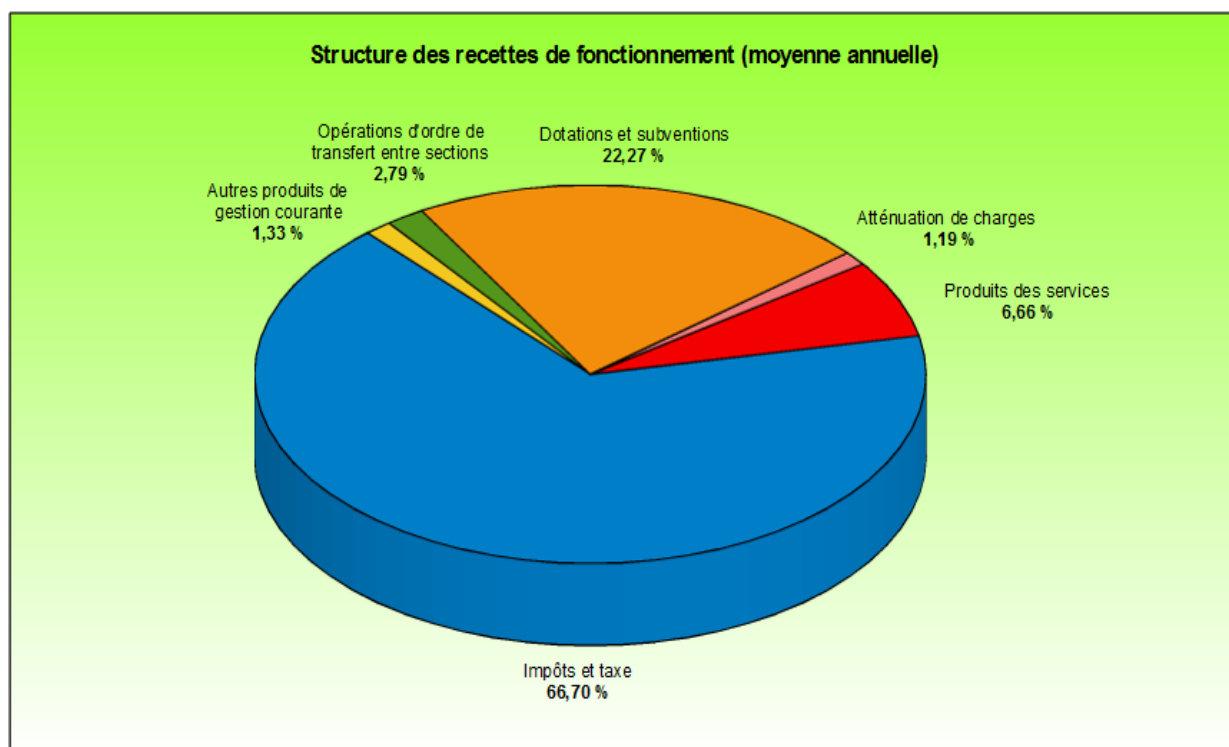
	2011	2012	2013	2014	% d'évolution annuelle	Variation 2011/2014
011 : charges à caractère général	4 094 758	4 320 729	4 569 055	4 660 876	+ 4,41 %	+13,83 %
012 : charges de personnel	12 782 674	13 182 825	13 824 428	14 341 089	+3,91 %	+12,19 %
014 : atténuation de produits	0	0	0	3473		
65 : autres charges de gestion courante	3 382 030	3 301 784	3 552 050	3 700 003	+3,04 %	+9,40 %
Total des dépenses de gestion (A)	20 259 462	20 805 338	21 945 533	22 705 442	+3,87 %	+12,07 %
66 : charges financières	736 214	764 503	678 993	648 423	-4,14 %	-11,92 %
67 : charges exceptionnelles	28 182	57 690	46 627	5 395	-42,37 %	-80,86 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 023 858	21 627 531	22 674 153	23 359 259	+3,57 %	+11,11 %
70 : produits des services et du domaine	1 627 434	1 704 692	1 658 652	1 716 134	+1,78 %	+5,45 %
73 : impôts et taxes	5 762 274	5 499 141	5 454 988	5 487 174	-1,62 %	-4,77 %
73111 : contributions directes	10 804 673	11 102 706	11 455 921	11 642 189	+2,52 %	+7,75 %
74 : dotations et participations (hors DGF)	1 403 487	1 463 379	1 440 199	1 830 599	+9,26 %	+30,43 %
741 : DGF	4 207 567	4 202 681	4 079 821	3 810 651	-3,25 %	-9,43 %
75 : autres produits de gestion	306 531	348 223	335 703	348 703	+4,39 %	+13,76 %
013 : atténuations de charges	250 687	287 517	351 232	308 644	+7,18 %	+23,12 %
Total des recettes de gestion (B)	24 362 653	24 608 339	24 776 516	25 144 093	+1,06	+3,21 %
76 : produits financiers	137	0	1	240	+20,51 %	+75,00 %
77 : produits exceptionnels	64 977	199 835	102 807	163 720	+36,08 %	+151,97 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 427 767	24 808 173	24 879 323	25 308 053	+1,19 %	+3,60 %
Epargne de gestion (B-A)	4 103 191	3 803 001	2 830 983	2 438 651	-11,64 %	-40,57 %

Ce tableau rétrospectif montre que sur la période 2011-2014 les recettes de gestion augmentent moins rapidement que les dépenses de gestion. Cette analyse croisée des charges et des produits fait apparaître alors une dégradation de l'épargne de gestion au fil des exercices. Cette tendance de fond appelle donc à

une gestion du budget communal qui soit animée par le souci constant de la maîtrise des charges de fonctionnement.

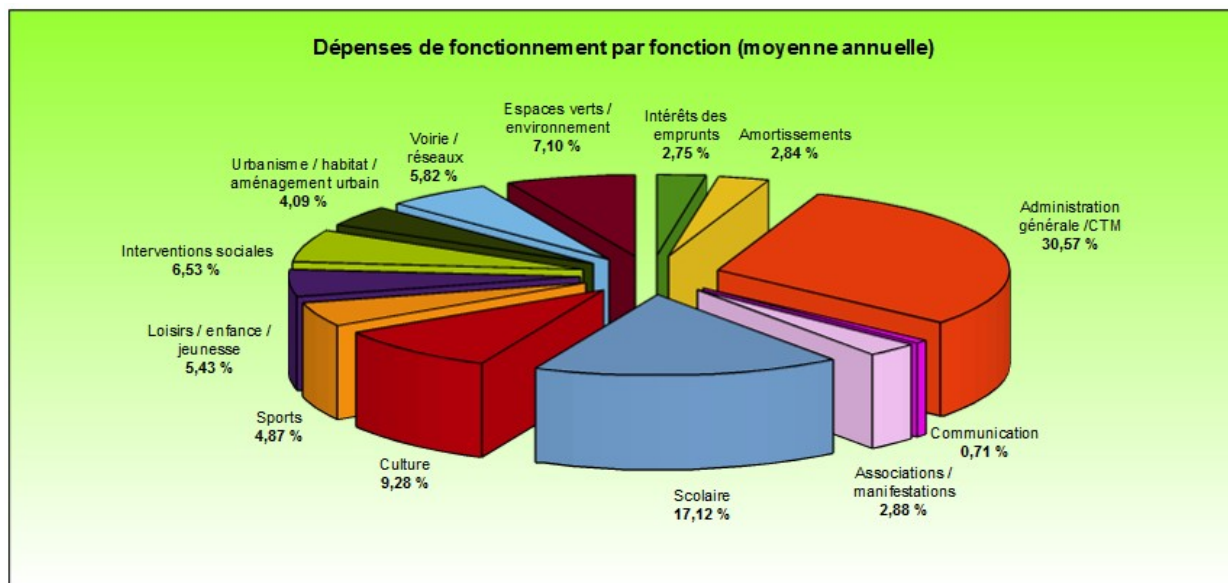


Le graphique ci-dessus est calculé avec la moyenne des 4 années de la rétrospective.



Le graphique ci-dessus est calculé avec la moyenne des 4 années de la rétrospective.

1. Les dépenses



L'augmentation globale des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,57 % par an et 11,11 % sur la période 2011/2014.

- Les charges à caractère général représentent en moyenne 18,51 % des dépenses de fonctionnement pour une augmentation annuelle de 4,41 %. Il s'agit d'un poste où les dépenses sont diverses : fournitures d'entretien et de petit équipement, charges de bâtiments (gaz, électricité, ...), carburant, frais de maintenance et honoraires, alimentation, ... Malgré les variations du coût des matières premières, l'imprévisibilité de certaines dépenses (d'entretien notamment) et l'augmentation de notre patrimoine (mobilier et immobilier), la collectivité s'efforce d'en maîtriser la progression.
- Les charges de personnel constituent le poste de dépense le plus important en représentant plus de la moitié des dépenses totales de fonctionnement soit 56,78 %. Avec une hausse annuelle moyenne de 3,91 %, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est un facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. Pour rappel, les charges de personnel progressent mécaniquement chaque année de par le GVT (glissement vieillesse technicité) et doivent tenir compte des décisions prises au niveau de l'État : hausse des cotisations CNRACL, revalorisation des grilles de la catégorie C, ...
- Le chapitre 65 qui regroupe essentiellement les indemnités et frais des élus ainsi que les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux budgets annexes est en hausse de 3,04 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la subvention au CCAS qui passe de 1 210 000 € en 2011 à 1 595 000 € en 2014 (soit + 31,81 %).
- Les charges financières (chapitre 66) intègrent les intérêts des emprunts auprès des organismes bancaires et auprès du SMAF. Elles enregistrent sur la période 2011-2014 une baisse de 11,92 %, bénéficiant de conditions d'emprunt favorables liées à un taux moyen relativement bas.

2. les recettes

L'augmentation globale des recettes de fonctionnement est de 1,19 % par an et de 3,60 % sur la période considérée.

- Les produits des services (chapitre 70) enregistrent une progression annuelle moyenne de 1,78 % pour représenter 6,66 % des recettes de fonctionnement. Malgré une légère augmentation du chapitre sur la période, nous tendons inexorablement vers le seuil maximal des recettes générées par les différentes prestations de services.
- Les ressources fiscales formées par le chapitre 73 (impôts et taxes) occupent la première place dans la structure des produits en représentant 66,70 % du total des recettes de fonctionnement. Les contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) progressent de 7,75 % sur la période du fait notamment du dynamisme et de la revalorisation des bases. Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas évolué sur cette même période. En revanche, les autres impôts et taxes baissent de 4,77 % et ce malgré la

mise en œuvre en 2012 de la taxe sur la publicité extérieure, qui rapporte environ 130 000 € par an. Ce résultat s'explique en partie par des recettes exceptionnelles enregistrées en 2011 notamment sur les droits de mutations et la taxe sur l'électricité (+ 310 000 € environ par rapport à la moyenne annuelle).

➤ Les dotations et participations (chapitre 74) qui constituent 22,27 % des recettes de fonctionnement évoluent peu sur la période (+0,54%). Pour autant, une lecture attentive est nécessaire. En effet, si l'ensemble des dotations, hors DGF, progressent de 30,43 % sur la période 2011-2014 (résultat des participations du département et de l'État pour les différents contrats aidés : CAE et emplois d'avenir), la DGF quant à elle enregistre une baisse de 9,43 %, diminution voulue par l'État au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques.

➤ Le chapitre 75, qui représente les loyers et les locations de salles, progresse en moyenne de 4,39 % par an. Représentant seulement 1,33 % des recettes de fonctionnement, sa hausse est principalement liée à la mise en place d'un loyer pour les locaux de la régie de l'eau depuis 2012 et au loyer des locaux de la Chomette en 2014.

➤ Enfin, le remboursement des arrêts maladie, maternité et accident du travail, comptabilisé au chapitre 013, ne peut faire l'objet de comparaison d'une année à l'autre.

B. L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est composée de « grands blocs », comme le montre le schéma ci-après. Lors de la préparation budgétaire, nous nous efforçons de respecter les règles suivantes :

➤ La couverture du remboursement du capital de la dette par le virement de la section de fonctionnement, même s'il ne s'agit pas d'une obligation ;

➤ L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement N-1 en investissement, doit financer le besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte du solde des reports de crédits ;

➤ Les dépenses d'investissements récurrents et les crédits alloués aux grands équipements doivent s'inscrire dans une enveloppe d'emprunts encadrée, afin de ne pas augmenter l'endettement de la commune, voire le diminuer.

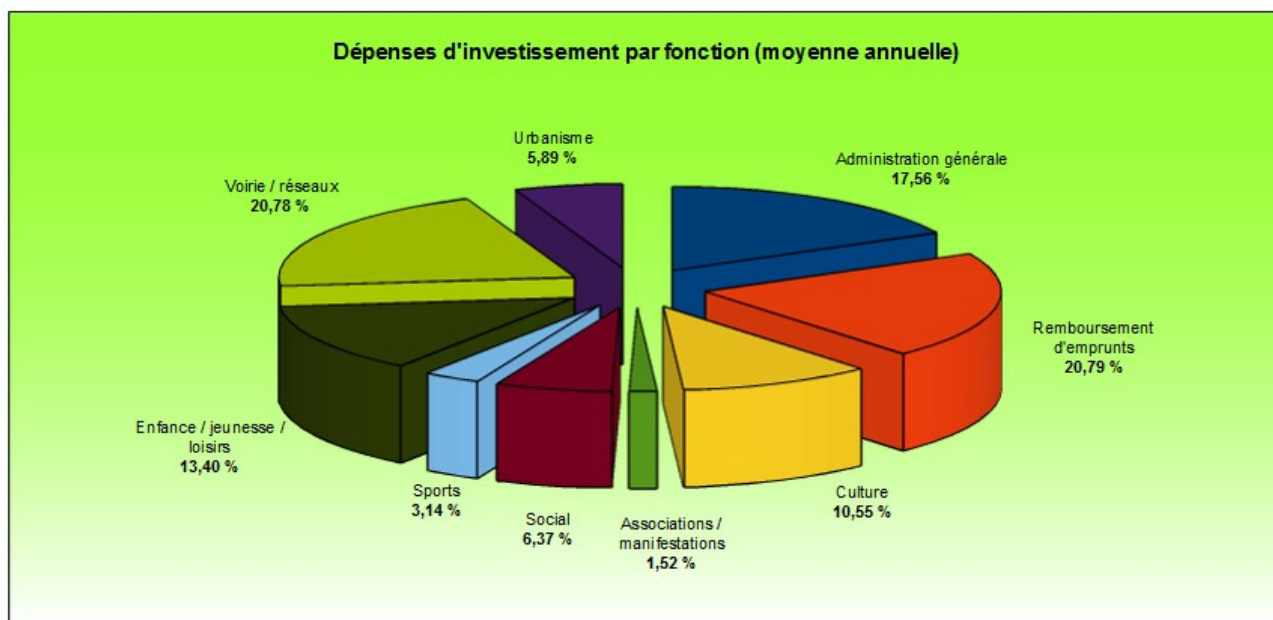
STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES FINANCIERES	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
EQUIPEMENTS RECURRENTS Voirie, éclairage public Etudes, PLU, insertions Informatisation Matériel de voirie Plantations, Travaux bâtim Véhicules, Mobilier, Matériel, Autres...	AMORTISSEMENTS
	FCTVA - TLE
	SUBVENTIONS
DIVERS	ENVELOPPE D'EMPRUNTS
GRANDS EQUIPEMENTS	CESSIONS
	DIVERS
DEFICIT REPORTE	AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES

1. Les dépenses

		2011	2012	2013	2014	Moyenne annuelle
20	Immobilisations incorporelles	127 994	47 354	67 413	39 785	70 636
204	Subventions d'équipement versées	114 869	184 216	86 439	390 451	193 994
21	Immobilisations corporelles	672 169	1 314 938	1 447 428	846 544	1 070 270
23	Immobilisations en cours	5 180 189	3 753 224	6 222 431	2 176 095	4 332 985
Total des dépenses d'équipement (*)		6 095 221	5 299 733	7 823 710	3 452 874	5 667 884
16	Emprunts et dettes assimilées	2 008 211	1 966 250	1 861 588	1 900 711	1 934 190
27	Autres immobilisations financières	457 586	465 233	171 688	214 471	327 244
10	Dotations, fds divers et réserves	0	0	335 279	0	83 820
Total des dépenses financières		2 465 797	2 431 483	2 368 555	2 115 182	2 345 254
Total des dépenses réelles d'investissement		8 561 018	7 731 215	10 192 265	5 568 056	8 013 138
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 610	45 397	852 558	907 791	468 589
041	Opérations patrimoniales	279 105	853 791	1 747 363	400 259	820 129
Total des dépenses d'ordre d'investissement		347 714	899 189	2 599 921	1 308 051	1 288 719
TOTAL		8 908 732	8 630 404	12 792 186	6 876 106	9 301 857

(*) y compris les travaux en régie



Le graphique ci-dessus est calculé avec la moyenne des 4 années de la rétrospective.

Les dépenses d'équipement représentent un enrichissement du patrimoine de la commune. Elles comprennent les travaux d'équipement (voirie, bâtiments, ...) et les acquisitions immobilières et mobilières (logiciels, matériels, véhicules, mobilier, ...).

	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Dépenses d'équipement	6 095 221	5 299 733	7 823 710	3 452 874	5 667 884

Malgré un environnement économique difficile, la commune de Cournon-d'Auvergne poursuit sa politique d'investissement soutenue tout en veillant à diminuer son niveau d'endettement.

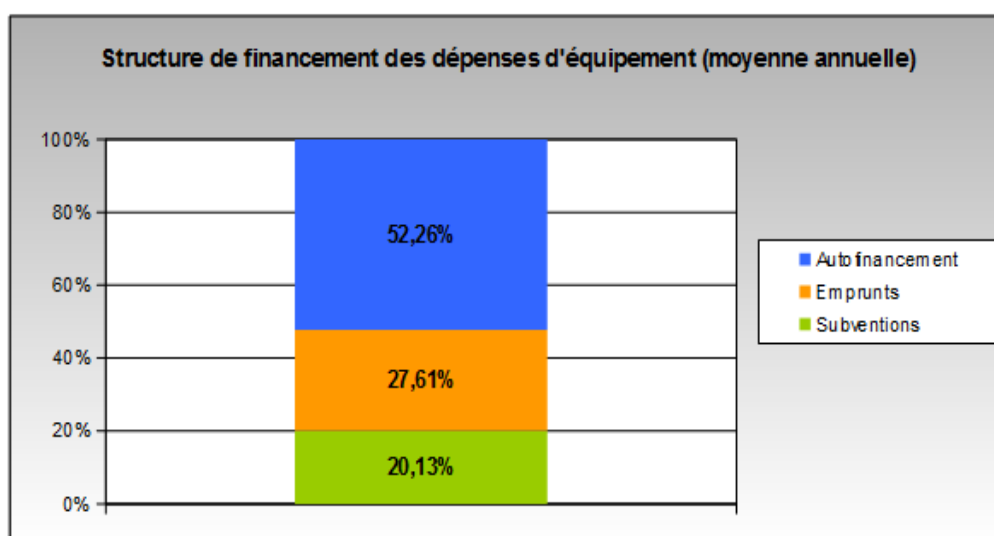
Les réalisations de l'exercice 2015 s'inscrivent pleinement dans ce contexte de difficulté financière mais permettent par ailleurs d'ancrer la ville dans une dynamique citoyenne soucieuse d'offrir à ses habitants un cadre de vie chaleureux.

Parmi les principales réalisations de cet exercice nous pouvons citer notamment (montants arrêtés au 05/11/2015) :

- La révision du PLU (plan local d'urbanisme) pour 44 600 € qui permet de définir le rôle et la place de la ville de demain ;
- La construction du nouveau restaurant H. Bournel pour 293 100 € qui garantit un accueil de qualité aux élèves fréquentant l'établissement ;
- L'extension du multi accueil La Bulle pour 175 700 € qui améliore et augmente la capacité d'accueil des enfants en bas âge sur le territoire de la commune ;
- L'extension du gymnase J. Gardet pour 85 700 € qui contribue au rayonnement sportif de la ville ;
- Les travaux de modernisation et d'isolation des écoles pour 210 400 € qui améliore les conditions d'enseignement au sein de la ville Cournon d'Auvergne ;
- Les travaux d'amélioration et d'accessibilité des différents bâtiments de la collectivité pour 75 200 € qui contribue au confort et au bien-être des usagers ;
- Les travaux de voirie importants qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à leur sécurité : restructuration de la place des Laitiers pour 216 000 €, aménagement de l'espace Ariccia pour 103 500 €, réhabilitation de la rue de l'Enclos pour 219 200 €, aménagement de la rue du Moutier pour 380 200 €, réfection de la chaussée avenue Jean Moulin pour 94 600 €.

D'une manière générale, l'ensemble des dépenses d'équipement de la ville s'inscrivent dans le cadre du développement durable et d'une volonté de préservation de l'environnement. Cette démarche permet ainsi de bénéficier des certificats d'économies d'énergie attribués par les services du ministère de l'écologie et de réguler à terme les dépenses énergétiques de nos bâtiments.

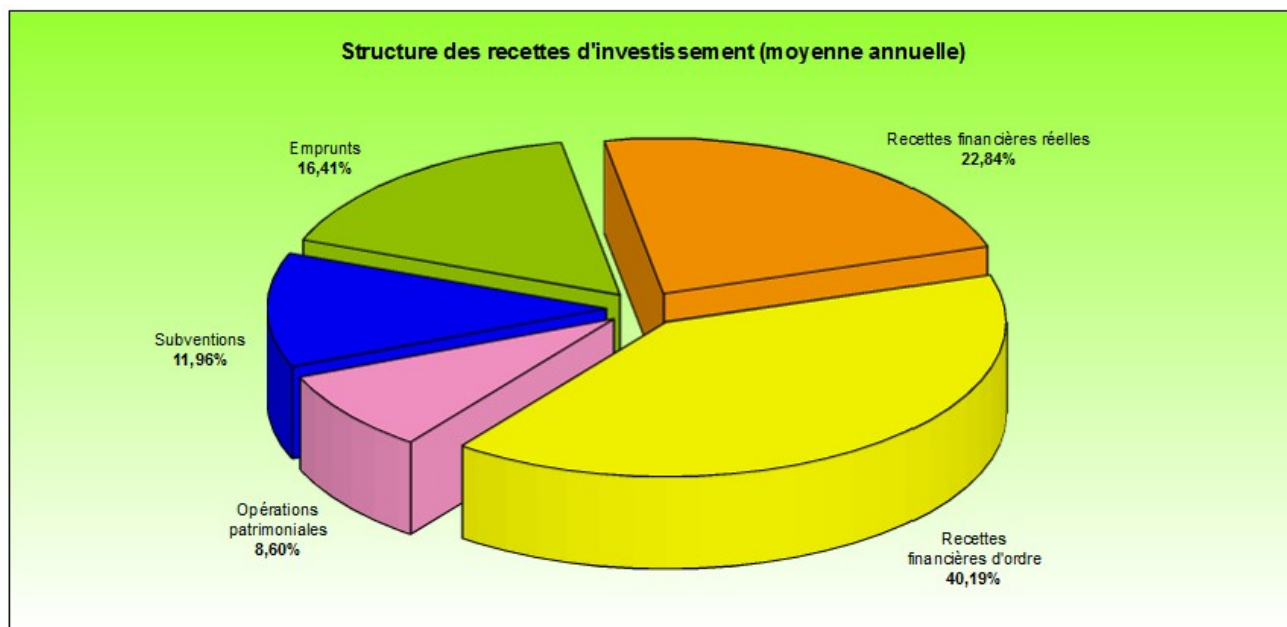
Pour financer ces équipements nous faisons appel à la fois à l'emprunt, aux subventions et à notre capacité d'autofinancement.



2. Les recettes

		2011	2012	2013	2014	Moyenne annuelle
13	Subventions d'investissement	610 420	2 166 923	919 496	866 744	1 140 896
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000	1 990 000	815 000	1 355 000	1 565 000
Total des recettes d'équipement		2 710 420	4 156 923	1 734 496	2 221 744	2 705 896
10	FCTVA et TLE	1 344 311	1 386 933	1 112 142	1 638 173	1 370 390
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 465 792	3 654 674	3 300 962	1 340 000	2 940 357
23	Immobilisations en cours	0	0	0	264	66
27	Autres immobilisations financières	0	300	0	0	75
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 167	98 676	3 055 727	65 795	807 841
Total des recettes financières		4 821 270	5 140 584	7 468 831	3 044 231	5 118 729
Total des recettes réelles d'investissement		7 531 689	9 297 506	9 203 327	5 265 976	7 824 625
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 151	676 708	1 510 580	738 617	892 764
041	Opérations patrimoniales	279 105	853 791	1 747 363	400 259	820 129
Total des recettes d'ordre d'investissement		924 256	1 530 499	3 257 942	1 138 876	1 712 893
TOTAL		8 455 945	10 828 005	12 461 269	6 404 852	9 537 518

Le graphique ci-dessus est calculé avec la moyenne des 4 années de la rétrospective.



a) Les emprunts

	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Emprunts réalisés	2 100 000	1 990 000	815 000	1 355 000	1 565 000

Comparativement à la moyenne des dépenses d'équipement, qui est de 5 667 884 €, le financement moyen par l'emprunt est de 27,61 %. Cela démontre que la Commune assure, en tenant compte par ailleurs des subventions, un véritable autofinancement.

b) La couverture du besoin de financement

	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Besoin de financement	2 743 587	2 144 772	1 198 483	1 520 737	1 901 895
Affectation résultat N+1	3 654 675	3 300 962	1 340 000	1 715 000	2 502 659

Lors du vote du Compte administratif, le Conseil municipal vote l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir en priorité le besoin de financement. Ce tableau montre que nous avons réalisé la couverture de ce besoin de financement puisque le solde moyen est positif de plus de 600 000 €.

c) Le virement de la section de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Capital de la dette (BP)	2 005 000	1 982 000	1 951 000	1 908 000	1 961 500
Virement à l'investissement (BP)	2 650 000	2 770 000	2 600 000	2 500 000	2 630 000
Solde	+ 645 000	+ 788 000	+ 649 000	+ 592 000	+ 668 500

On constate que le solde entre le virement à la section d'investissement inscrit au BP et le remboursement du capital de la dette est positif, ce qui permet non seulement de couvrir le remboursement du capital de la dette, mais également de dégager un autofinancement de plus de 660 000 € par an en moyenne.

Celui-ci détermine notre capacité d'emprunts : plus il est important, plus il participe au financement des investissements et par-là même réduit notre recours à l'emprunt.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

C'est dans un contexte très contraint que devra être élaboré le projet de budget 2016. La baisse des dotations de l'État se poursuit, toujours dans un souci de redressement des finances publiques, et l'environnement territorial dans lequel nous évoluons redessine ses frontières. Acteur aujourd'hui dans une communauté d'agglomération, c'est dans une communauté urbaine qu'il faudra demain trouver sa place.

Pour autant, l'équipe municipale a la conviction que la combinaison d'une prospective budgétaire sérieuse et d'une action politique responsable va permettre à notre ville de maîtriser sa situation financière.

Si le débat d'orientations budgétaires ne constitue pas la préfiguration exhaustive de ce que sera le budget primitif 2016, nous pouvons en revanche dès à présent en fixer les grandes lignes.

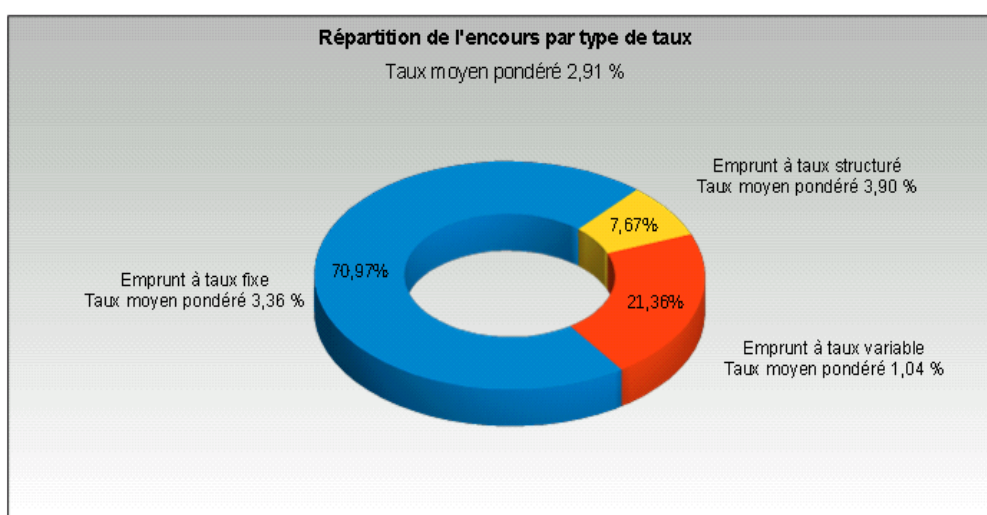
A. La dette

Notre encours est constitué d'environ 71 % de prêts à taux fixes, de 21 % de prêts à taux indexés et de 8 % de prêts à taux structurés. Le taux moyen pondéré est de 2,91 %.

Si les conditions d'emprunts restent très favorables, nous devons rester particulièrement vigilants pour les exercices à venir car, face à la diminution de notre autofinancement provoquée par la raréfaction des recettes, le risque serait d'augmenter nos emprunts pour financer nos investissements. L'objectif est de contenir notre enveloppe d'emprunt à 1,5 M€ tout en continuant de doter notre ville d'équipements de qualité et répondant à la demande des habitants.

La gestion active de la dette doit se poursuivre de manière rigoureuse et tendre vers un désendettement progressif de la ville, d'autant que l'évolution des taux d'intérêts a un impact direct sur la section de

fonctionnement. Le suivi efficace de notre patrimoine pourrait nous amener à vendre des biens que nous n'utilisons pas ou peu. Ces recettes viendraient alors en diminution de notre enveloppe d'emprunts.



B. Les équipements

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité des prestations à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous.

Les dépenses d'équipement sont réparties en deux grandes familles : les équipements récurrents nécessaires aux services municipaux pour assurer leurs missions et maintenir l'état de notre patrimoine immobilier et les équipements structurants qui, inscrits à l'intérieur du plan pluriannuel d'investissement, mettent en avant des projets d'envergure.

Chacune de ces deux familles doit s'inscrire dans une enveloppe de crédits qui répond à la fois à notre capacité budgétaire à réaliser des investissements mais aussi à notre capacité à maîtriser les charges de fonctionnement qui peuvent être induites par ces équipements.

Concernant les équipements récurrents (informatisation, achat de véhicules, travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs, travaux de voirie, plantations, ...), ils doivent s'inscrire dans une enveloppe globale fixée préalablement. En revanche, les chantiers prioritaires feront l'objet d'inscriptions particulières tels que les travaux de mise en sécurité des bâtiments et les travaux d'accessibilité touchant les bâtiments et la voirie.

Concernant les équipements structurants, et conformément au plan pluriannuel d'investissement, les investissements suivants pourraient être inscrits au BP 2016 :

- la création d'une épicerie sociale et solidaire ;
- l'aménagement de la place du souvenir français ;
- les travaux connexes à la ZAC du Palavezy ;
- la poursuite de l'aménagement et de l'embellissement de la zone de loisirs ;
- la réhabilitation des 4 courts de tennis du camping dont 2 seraient transformés en beach volley.

C. L'urbanisation

Il s'agit là de définir le rôle et la place de notre ville pour demain. Si plusieurs grands projets urbanistiques se sont déjà concrétisés tels que le grand Mail, les Chemerets, les Fomariaux ..., nous devons désormais nous attacher à l'aménagement de la ZAC République avec notamment la place J. Gardet.

Ces programmes de qualité participent à l'attractivité de notre ville et permettent, en outre, d'optimiser nos équipements et de nous apporter, tant des recettes d'investissement par l'intermédiaire des taxes d'urbanisme, que des recettes fiscales en fonctionnement.

La révision en cours du PLU (plan local d'urbanisme) ainsi que la réflexion sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) définiront les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces et de préservation de l'environnement et permettront à terme de redessiner notre commune selon une vision stratégique de développement.

D. Les charges de fonctionnement

Le contexte économique doit nous amener plus que jamais à innover en matière de gestion pour continuer à maîtriser nos charges de fonctionnement et préserver nos marges de manœuvre et capacités d'autofinancement.

➤ Il paraît indispensable de poursuivre la stabilisation des charges à caractère général qui permettent le fonctionnement des services mais qui sont soumises aux augmentations des matières premières, des énergies, des frais de maintenance et de contrôle, ... Les procédures de marchés publics ont permis, un temps, de générer des économies, mais les dépenses de fonctionnement étant maintenant quasiment toutes encadrées par des marchés publics, des économies supplémentaires sont peu probables. Il faudra donc faire preuve d'imagination et d'innovation pour mettre en place de nouvelles façons de travailler et réaliser des économies.

➤ Il est également impératif de continuer à maîtriser l'augmentation de la masse salariale. Les charges de personnel doivent continuer à se stabiliser les prochaines années. La mutualisation, la réorganisation de certains services, la formation, l'optimisation des moyens techniques, devraient nous le permettre. Cette maîtrise ne doit pas pour autant être un frein à notre volonté d'améliorer les conditions de travail de nos agents et de soutenir l'emploi. Cette contrainte ne doit pas non plus nuire à la qualité des services offerts aux habitants.

➤ Nous devons en outre tenir compte des changements générés par le passage en communauté urbaine qui risque de redessiner l'architecture de notre masse salariale, notamment par des transferts importants de personnel.

E. La fiscalité

➤ Malgré le contexte économique défavorable et les contraintes budgétaires que nous avons évoquées, les taux d'imposition seront maintenus pour l'exercice 2016. Cette décision poursuit un double objectif : respecter nos engagements de campagne concernant la fiscalité et ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur les Couronnais. Le taux de taxe d'habitation sera donc maintenu à 20,67 %, celui sur la taxe sur le foncier bâti à 22,95 % et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 149,21 %.

➤ La revalorisation des valeurs locatives (fixée à 1 % par le PLF) et le dynamisme des bases (+1,5 % sur la TH et +1 % sur le foncier bâti) devraient permettre mécaniquement une augmentation des recettes générées au titre des contributions directes.

➤ Parallèlement, une mission d'optimisation des bases fiscales a été confiée à un prestataire. Ce travail devrait permettre une analyse minutieuse des bases et générer, à terme, un supplément de recettes pour les prochaines années.

F. Les services rendus aux habitants

La tendance à la rationalisation et à la maîtrise des dépenses publiques rend de plus en plus difficile le maintien des services rendus aux habitants. Ce constat est d'autant plus vrai que l'État restreint ses

dotations et se décharge de certaines compétences laissant à la collectivité le soin d'en supporter la charge.

Pour autant, la qualité et la diversité des services proposés aux Cournonnais restent un objectif essentiel. Tout l'enjeu est alors de faire évoluer nos services face aux besoins des habitants, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

G. La communauté urbaine

La communauté d'agglomération Clermont communauté s'est inscrit dans une démarche de concertation avec l'ensemble de ses communes membres pour aboutir à sa transformation en communauté urbaine d'ici 2016. Enjeu de taille s'il en est car il s'agit de mettre en place une structure juridique et opérationnelle permettant de continuer de développer le territoire clermontois (modernisation des services publics, réalisation des grands équipements métropolitains, développement de l'économie locale) en lui offrant une chance de répondre aux évolutions géographiques qui vont structurer les zones urbaines actuelles et futures. La communauté urbaine permettra alors aux 21 communes de l'agglomération de constituer un territoire attractif, dynamique, **prenant toute sa place dans le redécoupage régional.**

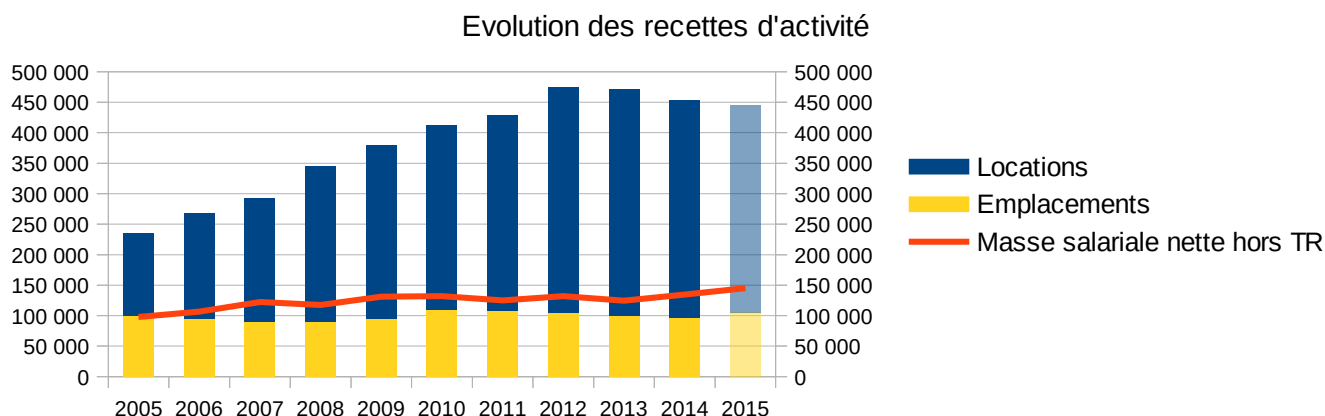
En tant que communauté urbaine un transfert de compétences de la part des 21 communes au profit de la communauté doit s'effectuer. Sont ainsi concernées les compétences en matière de tourisme, voirie, eau et assainissement, et urbanisme. Les premiers groupes de réflexion travaillent déjà à sa mise en place.

Si les contours de ces transferts ne sont pas encore précis, il est certain que des changements dans le fonctionnement des communes vont s'opérer : transfert de compétence et de personnels, transfert de charges, transferts de biens, réorganisation des services, ...

Cournon n'échappera pas à cette mutation. Convaincus de tout l'intérêt que présente cette transformation, il n'en demeure pas moins que c'est avec des incertitudes que nous devons construire les budgets futurs.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

A. Camping



La rénovation des sanitaires opérée au cours des années 2013 et 2014 a commencé à porter ses fruits. La saison estivale 2015 a en effet vu les recettes liées aux emplacements augmenter de 5 % pendant la saison estivale, alors que les tarifs étaient restés inchangés.

En revanche, la baisse de recettes sur les locations constatée hors saison, probablement en l'absence de gros chantiers dans l'agglomération qui apportent habituellement une bonne part des locations en dehors de la saison estivale, n'a pu être totalement compensée par la hausse de l'été.

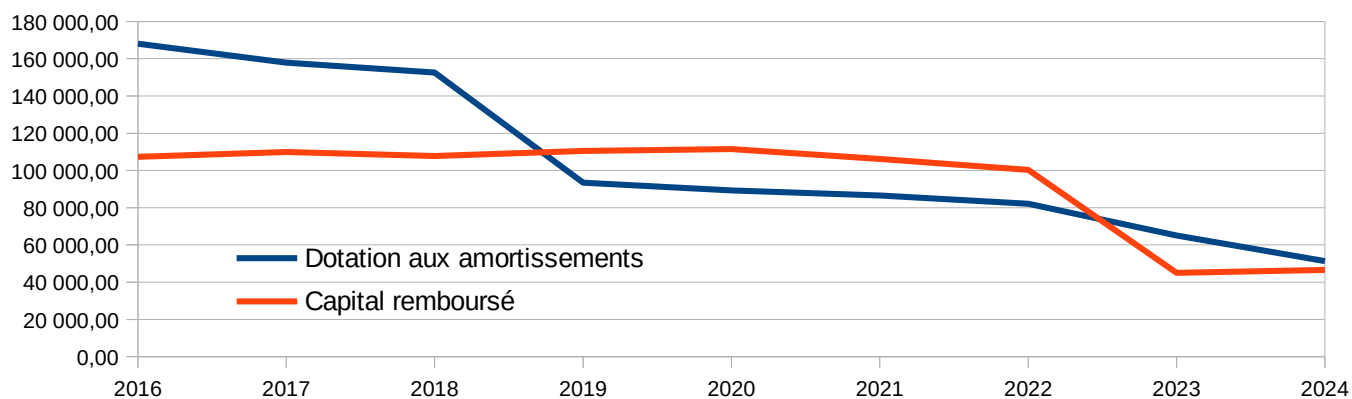
Pour continuer à dynamiser l'activité en haute saison, le programme d'investissements 2016, qui pourrait cette année encore être réalisé sans recours à l'emprunt, prévoit des équipements permettant de poursuivre

le rajeunissement de la clientèle en rééquipant à neuf l'aire de jeux et en assurant la couverture wifi complète du camping. La rénovation de l'éclairage extérieur complètera ce programme.

Les tarifs seront revus à la hausse pour intégrer le coût du wifi. Cette augmentation permettra toutefois au camping de Cournon de rester un des moins chers du département dans sa catégorie. Le paiement en ligne dès la réservation, actuellement à l'étude, devrait en outre permettre de sécuriser une partie des recettes des locations, notamment en début et fin de saison.

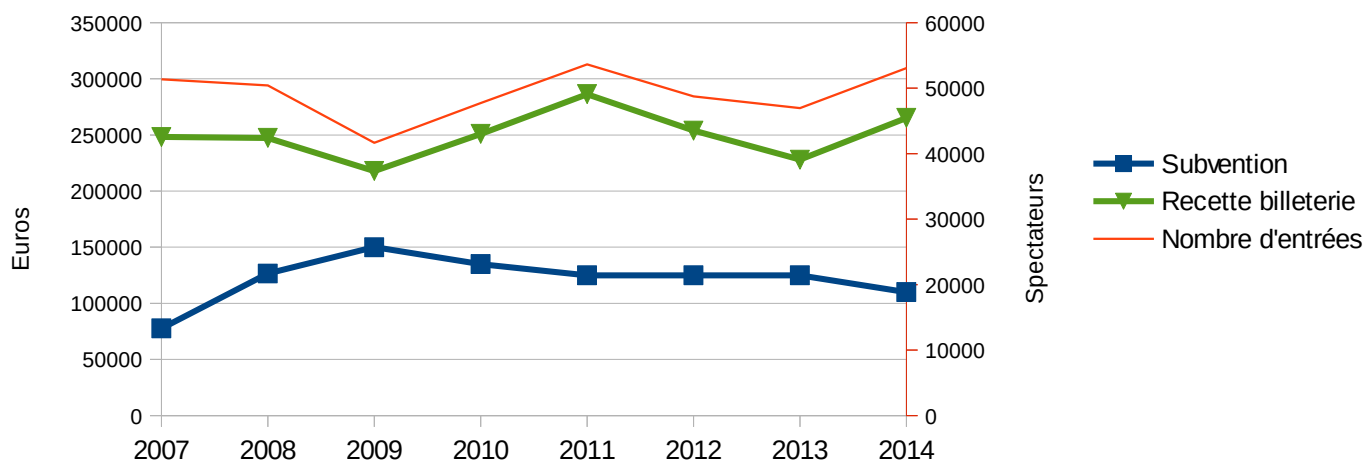
Les dépenses contraintes resteront encore élevées en 2016 et notamment la dotation aux amortissements qui, bien qu'ayant amorcé une baisse, s'élèvera encore à environ 170 000 €. Ce n'est qu'en 2019, avec une baisse de près de 40 000 €, que l'équilibre de la section d'exploitation sera largement assuré.

Evolution comparée de la dotation aux amortissements et du capital remboursé



B. Cinéma

Relation entre entrées, recettes et subvention d'équilibre



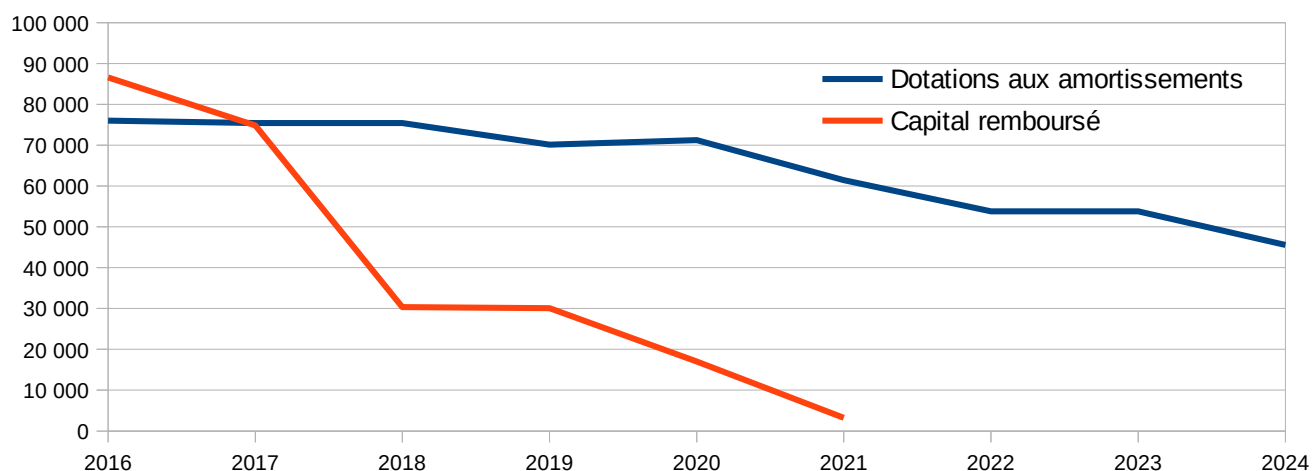
L'année 2015 devrait respecter l'hypothèse de 52 000 entrées. L'essentiel des travaux aura été réalisé, et les équipements acquis. Seul le sol du hall reste à poser. Cela sera fait dans le courant du mois de janvier 2016.

Le budget 2016 pourrait être construit à partir de la même fréquentation. La diminution attendue des subventions (Conseil Départemental et Art et Essai) sera en partie compensée par la baisse des intérêts d'emprunts. Les bons résultats attendus pour 2015 permettront de bâtir un budget prudent sans augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Les équipements et les travaux essentiels au bon fonctionnement du cinéma sont maintenant achevés (billetterie, projecteurs, halls, climatisation...). Les prochaines opérations d'envergure pourraient être un rajeunissement des salles dont les sols et les fauteuils commencent à vieillir.

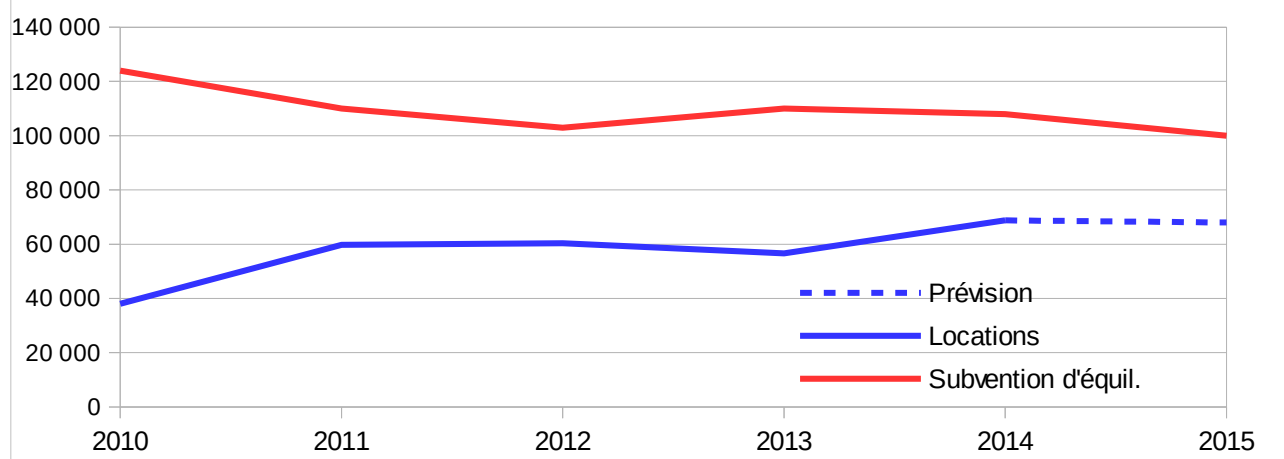
La différence entre la dotation aux amortissements et le capital remboursé laissera, à partir de 2018, la capacité à autofinancer de nouveaux investissements, car elle sera très largement positive.

Evolution comparée de la dotation aux amortissements et du capital remboursé



C. Salle festive

Historique des recettes de location et de la subvention d'équilibre



L'hypothèse de recettes pour 2016 sera moins ambitieuse que celle de 2015, car contrairement aux années 2014 et 2015, la société Michelin ne louera pas l'équipement.

Malgré cela, l'équilibre devrait pouvoir être atteint avec la même subvention du budget principal qu'en 2015 en raison de la baisse des intérêts d'emprunt due à la renégociation de 2015, à un excédent reporté en hausse compte tenu de recettes supérieures à la prévision et de quelques économies en dépenses, notamment en communication/promotion.

En investissement, il sera nécessaire de prévoir le remplacement d'équipements qui ont commencé à donner des signes d'usure (vidéoprojecteurs et sonorisation).

D. Transports

L'acquisition en 2015 d'un nouveau bus, financé par emprunt, répondant aux normes entrées en vigueur en septembre, aura un impact sur la section de fonctionnement du BP 2016.

En effet, la dotation aux amortissements augmente d'environ 18 000 € et les intérêts d'emprunts de 2 500 €.

En revanche, l'amortissement de la subvention obtenue auprès de la CAF pour financer les mini-bus acquis cette année, aura un effet positif sur les recettes de fonctionnement dès 2016 (environ 4 000 €). Le report à 2017 de la première échéance de capital du nouvel emprunt pourrait permettre un meilleur autofinancement du traditionnel remplacement de mini-bus puisque l'augmentation de la dotation aux amortissements ne sera pas « consommée » par celle du remboursement du capital.

E. Palavezy

Le Conseil municipal du 15 octobre 2015 a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme d'équipements publics. Ces travaux seront inscrits au BP pour environ 1 300 000 €.

Les dernières études et la maîtrise d'œuvre représenteront une dépense de 27 000 €, les frais financiers et dépenses diverses 19 000 €.

Il est également prévu que les premières ventes soient encaissées en 2016 pour 1 400 000 € HT.

Un emprunt « in fine » souscrit en 2014 arrivera à échéance en juin 2016 et devra être remplacé, les encaissements prévus ne couvrant pas la totalité des dépenses de l'exercice et celles des exercices précédents.

F. Production d'électricité

La première année de production a généré une recette légèrement supérieure à celle qui avait été budgétée.

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2015 devra être reporté afin d'assurer l'équilibre des années à venir dans le cas où la production serait inférieure à la prévision.

V. CONCLUSION

Alors que le ROB a été rédigé avant les tragiques événements du 13 novembre dernier, il serait insensé de croire que ceux-ci ne seront pas sans incidence sur le contexte économique, social et financier.

Pour notre part, nous avons tenu à bâtir un budget, certes contraint, mais qui respecte nos valeurs et engagements vis à vis des couronnais : continuité des services publics, solidarité envers les plus démunis, entretien du patrimoine et préservation des investissements tout en n'augmentant pas les taux communaux d'imposition.

Si le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité comme l'a affirmé le Président de la République, nous continuons à penser que le pacte social doit être préservé.